



## Commune de BROCHON

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 13 JANVIER 2022 À 18H30**

Date de convocation : 6 janvier 2022

**PRÉSENTS** : Mmes Véronique BARDET, Martine POTOT.  
MM. Dominique DUPONT, Mathieu ANDRÉ, Joël JALLET, Philippe DIDIER, Philippe SOVCIK,  
André GEOFFROY, Brahim EL GARTI.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Joffrey LAMBERT pouvoir à Mathieu ANDRÉ  
Denis DERREZ pouvoir à Dominique DUPONT  
Fabienne NIGAUD pouvoir à Dominique DUPONT  
Djamila GHAMMAD pouvoir à Véronique BARDET  
Olivier GAUGRY pouvoir à Philippe SOVCIK  
Martine FILLOD pouvoir à Martine POTOT

A été nommé **secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu ANDRÉ

---

### **Début de séance : 18h30**

#### **1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 octobre 2021 :**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 14 octobre 2021.

*Pour : 15 contre : 0 abstention : 0*

#### **2- Tarifs communaux**

Monsieur le Maire propose le tarif suivant pour une location du caveau à la demi-journée, le reste sans changement :

Désignations	Période et durée de location	Personnes extérieures	Brochonnais	Caution
<b>Caveau</b> 50 personnes	½ journée : hors période week-end et occupation par les associations	100€	50€	1000€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'adopter le nouveau tarif.

*Pour : 15      Contre :      Abstention :*

### **3- Convention SPA**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention avec la SPA des Cailloux, ayant pour objet le transport et l'accueil des animaux en état d'errance et de divagation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de valider la convention pour un montant de 391,20€.

La convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Chacune des parties pourra y mettre fin en prévenant l'autre, par lettre recommandée au moins deux mois à l'avance.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

*Pour : 15      Contre :      Abstention :*

### **4- Demande de subventions – Création d'un terrain de sports et loisirs et réfection du toit de l'atelier**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

#### **1 – Terrain de sports et loisirs**

- **APPROUVE** le projet de création d'un terrain de sport et loisirs pour un montant HT de 15 480,00€
- **SOLLICITE** :
  - le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Appel à Projets - Patrimoine sportif »
  - le concours de l'Etat dans le cadre de la « Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux »
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune
- **S'ENGAGE** à ne pas signer le devis avant l'attribution de la subvention
- **DEFINI** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Sollicitée	15 480,00	30%	4 644,00€
DETR	Sollicitée	15 480,00	35%	5 418,00€
Autofinancement			35%	5 418,00€

## 2 – Réfection de la toiture de l'atelier municipal

- **APPROUVE** le projet de réfection de la toiture pour un montant HT de 2 757,67€
- **SOLLICITE** :
  - le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Appel à Projets – Village Côte d'Or »
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune
- **S'ENGAGE** à ne pas signer le devis avant l'attribution de la subvention
- **DEFINI** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Sollicitée	2 757,67	50%	1 378,83€
Autofinancement			50%	1 378.84€

## 5- Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°38/2021 DU 2 DECEMBRE 2021**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 202 838,00€  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et RAR)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 50 709,50€ (202 838,00€ x 0.25%)

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

**Chapitre 20**

- 11940,00 x 25% = 2 985,00€

**Chapitre 21**

- 190898,00 x 25% = 47 724,40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

*Pour : 15 Contre : Abstention :*

### **6- Avenant à la convention portant règlement intérieur du Service Commun Scolaire-Communauté de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges**

**Vu** la délibération du 19/12/2017 de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges relative à la création d'un Service Commun en charge de la gestion de la compétence scolaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n° 3 à la convention portant sur le règlement du service commun scolaire décidant la poursuite de la disposition financière sur les mêmes bases que les exercices 2018,2019 et 2020 pour l'exercice budgétaire 2021.

*Pour : 15 Contre : Abstention :*

### **7- Procédure de levée de restriction d'une parcelle classée en terrain cultivé à protéger au PLU**

Monsieur le Maire présente la demande de levée du classement de la parcelle AL64 et propose au conseil municipal de procéder à l'examen de cette demande dans le cadre de la prochaine révision du PLU.

Le Conseil Municipal est invité à formuler un avis concernant la pertinence de ce projet.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable avec :

*Pour : 14 Contre : Abstention : 1*

### **8- Informations**

Trail du lycée samedi 29 janvier de 17 à 21h

### **9- Remerciements**

Le Souvenir français pour le partenariat réalisé pour la réfection de la plaque des anciens combattants à l'église.

Des aînés de la commune pour la distribution des colis de Noel.

### **10- Questions diverses**

Plaques de rue : un devis est demandé pour échanger les plaques de rue, vétustes.

Eglise : Un dossier d'appel aux dons est lancé auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église en partenariat avec l'Association Saint Symphorien.

**Fin de séance : 21H00 Prochain conseil le 9 février**